



Recherche d'une déclaration de succession

Par **Caroline Bastide**, le **10/02/2010** à **01:41**

Bonjour,

Mon mari est mort en 1990 à la Guadeloupe d'où il était originaire. J'ai fait la déclaration de succession dans les temps (moins de six mois) mais je n'ai aucun papier qui le prouve et je ne me souviens plus du nom du notaire.

J'étais co-proprétaire d'une maison avec lui. Ma fille et mon fils sont donc héritiers de sa part. Nous souhaitons vendre la maison à ma fille mais nous devons prouver que la déclaration de succession est faite. A quel organisme dois-je m'adresser pour en retrouver la trace?

Merci de me répondre

Cordialement

C. Bastide

Par **fif64**, le **10/02/2010** à **11:39**

IL y'a deux choses distinctes.

La déclaration de succession est uniquement fiscale.

Pour constater la transmission des droits immobiliers, le notaire a du établir une attestation notariée de propriété immobilière.

POur retrouver la trace de cet acte, il faudra que le notaire qui procèdera à la vente se charge d'interroger la conservation des hypothèques et voir si cet acte y figure ou pas. S'il n'y figure pas, c'est qu'il n'a pas été établi et qu'il faudra le faire.